

Rapporteur : Monsieur Marc Pellet, adjoint délégué aux finances et à la commande publique

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB). Le document trace les grandes lignes des actions à entreprendre sur 2018, compte tenu du contexte local et national. Il est présenté au début de l'année et pose les bases du budget primitif 2018, qui sera proposé ultérieurement.

Le débat permet au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informé des grands équilibres budgétaires ;
- De connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier ;
- D'évoquer l'évolution de la pression fiscale s'il y a lieu.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect des dispositions législatives.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2018 pour le budget primitif du Port de Pérols telles que présentées dans le rapport d'orientation budgétaire ci-dessous :

Préambule

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Modalités des suites de la réhabilitation du Port de Plaisance

Commencé en 2016, le programme de réhabilitation des équipements portuaires et d'une remise en état général du port s'est poursuivi en 2017. Les deux nouveaux pontons situés ont permis la création de 16 places supplémentaires.

Suite aux différentes réunions en 2017 avec les services de l'Etat, il résulte qu'en 2018, nous obtenons enfin l'autorisation de dragage et d'un site de dépôt des sédiments.

Cette année, les orientations porteront sur :

- *La réfection de la passerelle piétonne.*
- *La numérotation des postes d'amarrage.*
- *L'installation de nouveaux pare bateaux au quai des pêcheurs.*
- *L'étude pour la création d'un site propre pour les plaisanciers (déchets et récupérateur de produits toxiques, aire de carénage...)*
- *L'aménagement urbain des abords du port et du quartier des Cabanes.*
- *Le lancement d'une étude pour l'installation de 110 ml de pontons sur la canalette, création d'environ 50 postes d'amarrage en 2020.*

Les demandes de devis pour l'estimation de la remise en état des équipements portuaires, le changement du matériel et des travaux à réaliser sont en cours.

Les priorités seront fixées en fonction de la capacité d'autofinancement eu égard à la clôture budgétaire de l'exercice 2017.

INVESTISSEMENTS 2018 - 2021

2018 – 2019

- Restaurer la passerelle piétonne et repeindre les numéros des places d'amarrage : **3 500,00€ en régie. Hors régie 12 000,00 € (2018).**
- Remplacement des pare-bateaux au quai des pêcheurs : **3 500,00€ hors régie (2018).**
- Aménagement urbain autour du bassin et création d'un site de propreté pour les plaisanciers : *budget Métropole (2018 - 2019) (Pôle Littoral).*
- Divers travaux et information : **2 500,00€ en régie.**
- Dragage du canal (*Cabinet CISMA*) : **150 000,00€ (2018 – 2019).**
- Etude de Valorisation des sédiments (*Ecole des Mines Ales*) : **5 000,00€ (2018 - 2019).**

2020 - 2021

- Projet d'installation de 110 mètres linéaires de pontons sur la canalette, pour 50 nouveaux postes d'amarrage. Les pontons et catways seraient offerts par les Ports de St Cyprien et/ou Frontignan, à charge du transport pour Pérols.
Recettes estimées pour la régie : 32 000,00€.
- *Etude pour l'installation de bornes à carte pour l'accès eau – électricité : 6 bornes autour du bassin – 6 bornes au canal – 2 bornes à la canalette.*

Les priorités seront fixées en fonction de la capacité d'autofinancement eu égard à la clôture budgétaire de l'exercice 2017.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Dire que le rapport d'orientation budgétaire a bien été reçu par les conseillers municipaux dans les délais légaux le jour d'envoi de la convocation du présent conseil municipal ;
- Dire que le débat sur les orientations budgétaires 2018 s'est effectivement tenu en séance du Conseil municipal ce jour ;
- Prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2018 pour le budget primitif du port.